



Elaboration du SCoT  
Réunion publique  
*Présentation du PADD*  
20 FÉVRIER 2018



SCoT de la Communauté des  
Communes de la Haute-Saintonge

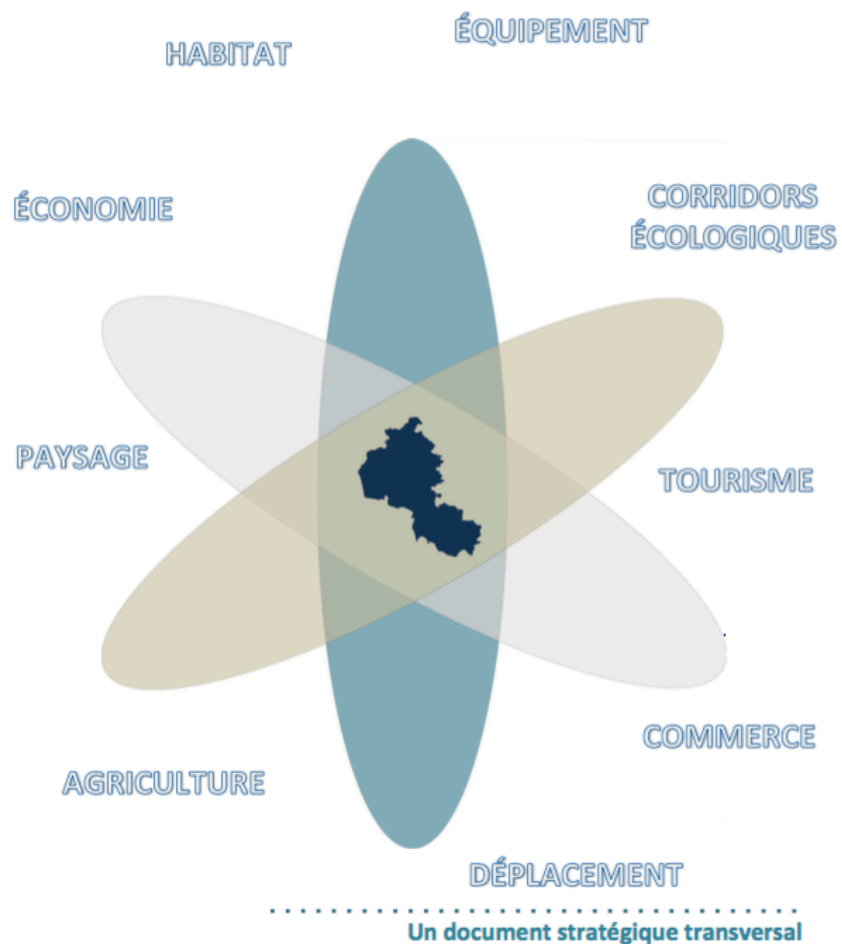
# LE SCOT, C'EST QUOI?



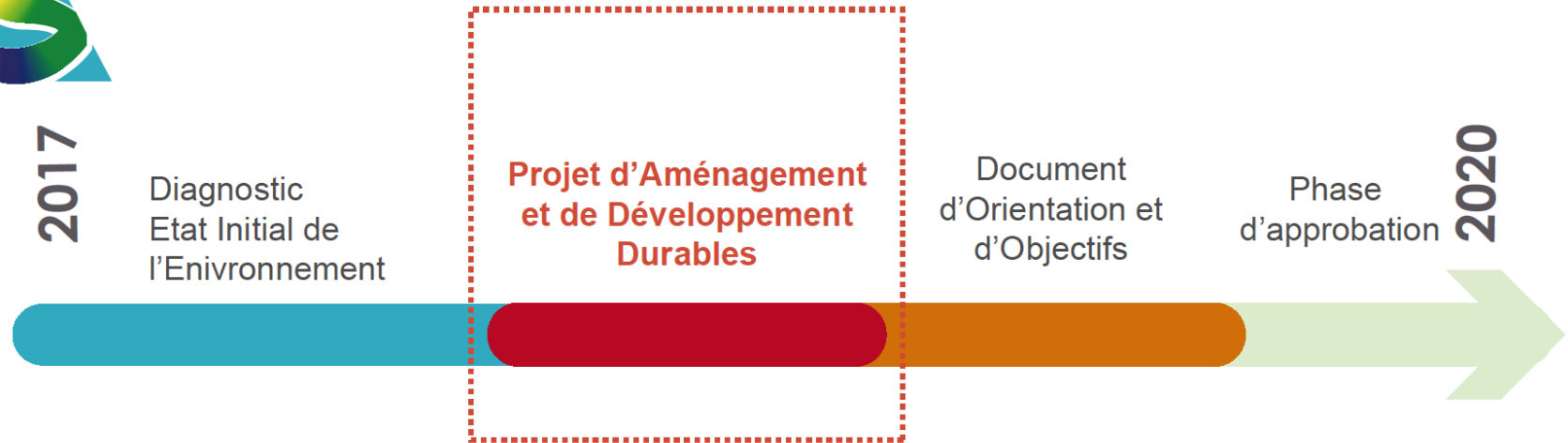
Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document de planification, qui définit les grandes orientations du territoire à horizon 20 ans.

Il assure la cohérence entre les politiques publiques d'urbanisme en veillant à un mode de développement respectueux des équilibres territoriaux.

Ce document vise à définir la trajectoire et les grandes orientations en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'environnement, de mobilité et de développement économique, d'habitat et d'équipement à l'échelle du territoire de la Haute-Saintonge.



# LES ETAPES DU SCOT



➤ Ils mettent en évidence le mode de fonctionnement du territoire, les tendances à l'œuvre, les besoins, les enjeux, les risques, les opportunités...

➤ **Il traduit l'ambition souhaitée par les élus pour leur territoire pour les 20 prochaines années.**

➤ **Il trace la ligne de conduite du DOO.**

➤ Il précise les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les objectifs du PADD, donner corps à la stratégie.

➤ Il est le document opposable aux documents d'urbanisme locaux.



**PADD**

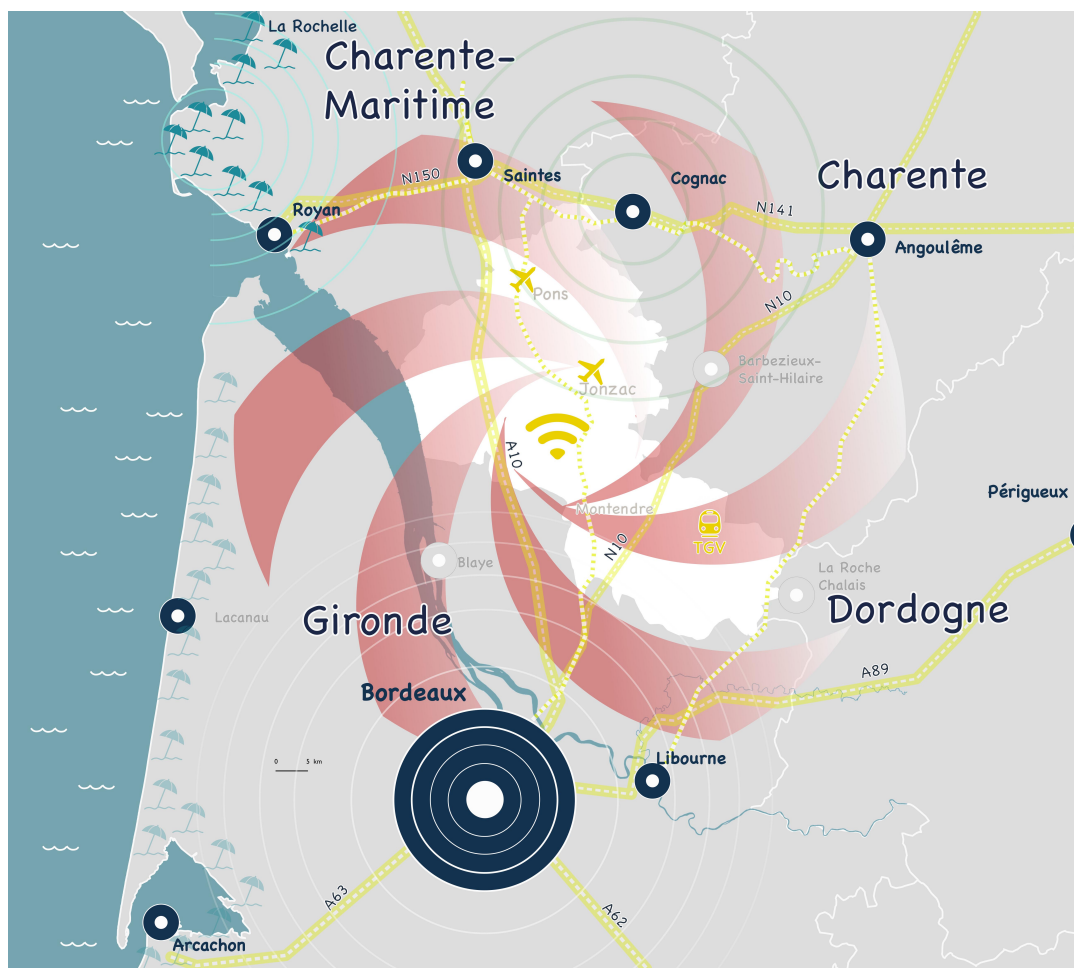
Projet d'Aménagement et de  
Développement Durables

# POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE



## TIRER PARTI D'UN POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE PRIVILÉGIÉ

-  Réseau routier structurant
-  Lignes TER Saintes-Bordeaux et Bordeaux-Angoulême
-  Aéroport
-  Projet gare TGV
-  Couverture numérique
-  Pôles extérieurs majeurs
-  Pôles extérieurs de proximité
-  Attractivité de la métropole bordelaise
-  Attractivité du littoral
-  Attractivité du Cognaçais
-  Capacité du territoire à capter et transformer les flux et dynamiques extérieures.





## TIRER PARTI D'UN POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE PRIVILÉGIÉ

Un **espace d'articulation** au cœur de la Région Nouvelle Aquitaine, entre la Charente-Maritime, la Charente, la Dordogne et la Gironde.

Un positionnement géographique renforcé par les **réorganisations administratives récentes**.

**qui tire parti de ces proximités** avec littoral de Charente Maritime, métropole Bordelaise, Cognaçais..).

**qui tire parti de ces proximités** avec littoral de Charente Maritime, métropole Bordelaise, Cognaçais..).

qui s'appuie sur **un bon maillage d'infrastructures**, une **couverture numérique bien engagée** et des potentiels de développement multimodal.

qui capte et mobilise les différentes opportunités en valorisant **les complémentarités et synergies territoriales**.

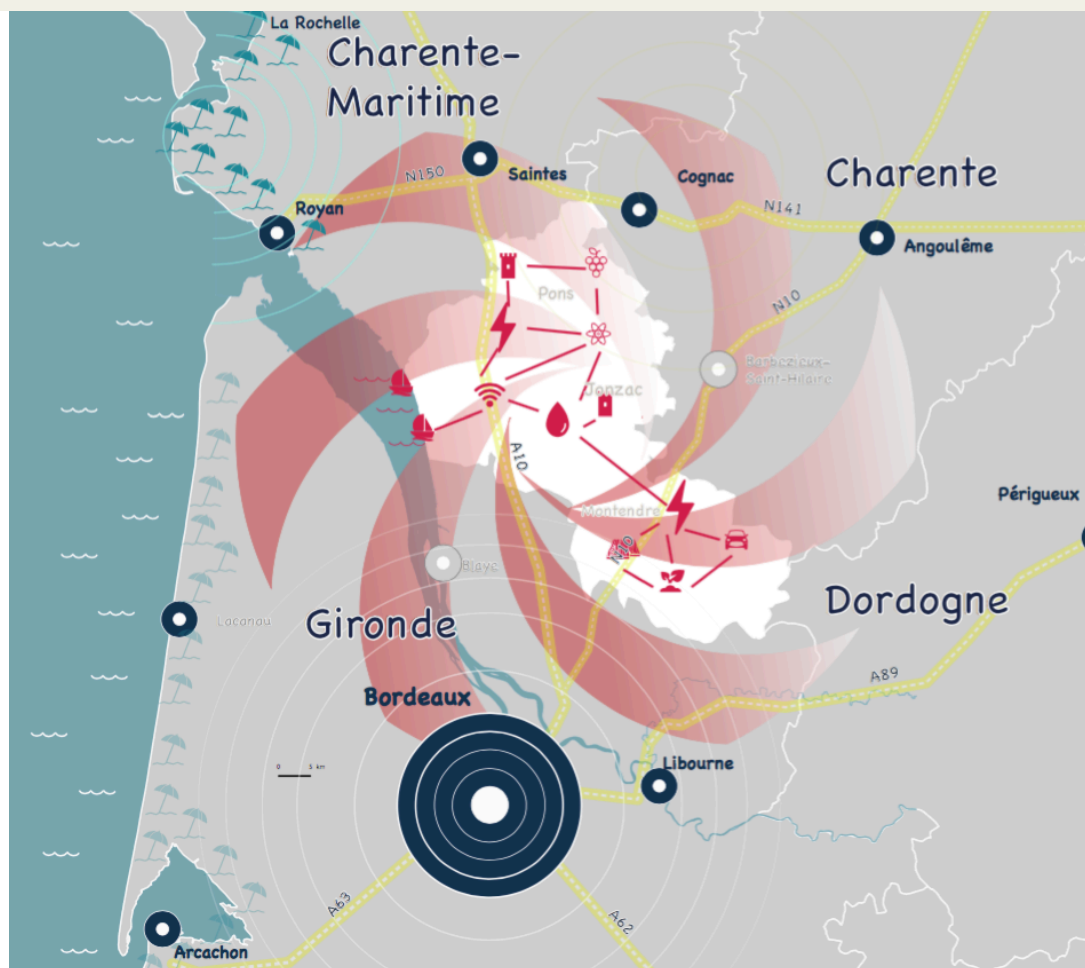
**Il s'affirme comme un territoire rural énergique et dynamique.**

# POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE



## REVENDIQUER LA RICHESSE DE SES RESSOURCES ET LA RECONNAISSANCE D'UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

-  Diversité des paysages
-  Richesse patrimoniale
-  Filière vinivicole
-  Diversification agricole
-  Production énergétique
-  Filière bois
-  Thermalisme/bien être
-  Activités nautiques
-  Véhicules du futur
-  Aéronautique
-  Filières locales reconnues, savoir-faire et capacité d'innovation
-  Innovation numérique  
Appui technologique  
Catalyseur des énergies locales





## REVENDIQUER LA RICHESSE DE SES RESSOURCES ET LA RECONNAISSANCE D'UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

Un **territoire disposant d'une grande diversité de ressources naturelles, écologiques, paysagères et patrimoniales**. Ces ressources naturelles ont suscité et façonné les **savoir-faire locaux, un artisanat fort, une capacité d'innovation...**

...qui recherche un **équilibre et une symbiose entre le développement et la préservation des ressources** qui sont l'essence même du territoire.

**Un territoire plein d'énergies** reconnu Territoire à Energie Positive et Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte..



... qui se distingue par **son action en faveur de la transition énergétique**

**Un ambassadeur de la production énergétique locale**

... qui appréhende **l'énergie comme une ressource** à part entière et développe un **mix énergétique territoriale** grâce au développement des **énergies renouvelables**.



# LES AXES DE DÉVELOPPEMENT :



**Valoriser la qualité de vie du territoire par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement.**



**Renforcer l'attractivité économique pour un territoire entrepreneurial et innovant**



**Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire.**



Valoriser la qualité de vie du territoire par  
une gestion équilibrée des ressources et  
de l'environnement.

# Valoriser la qualité de vie du territoire par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement.



## 1. Préserver et valoriser le cadre paysager et naturel.

- Valoriser les paysages remarquables et variés
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti
- Sensibiliser et éduquer à l'environnement

## 2. Préserver la biodiversité tout en mobilisant de façon durable les ressources

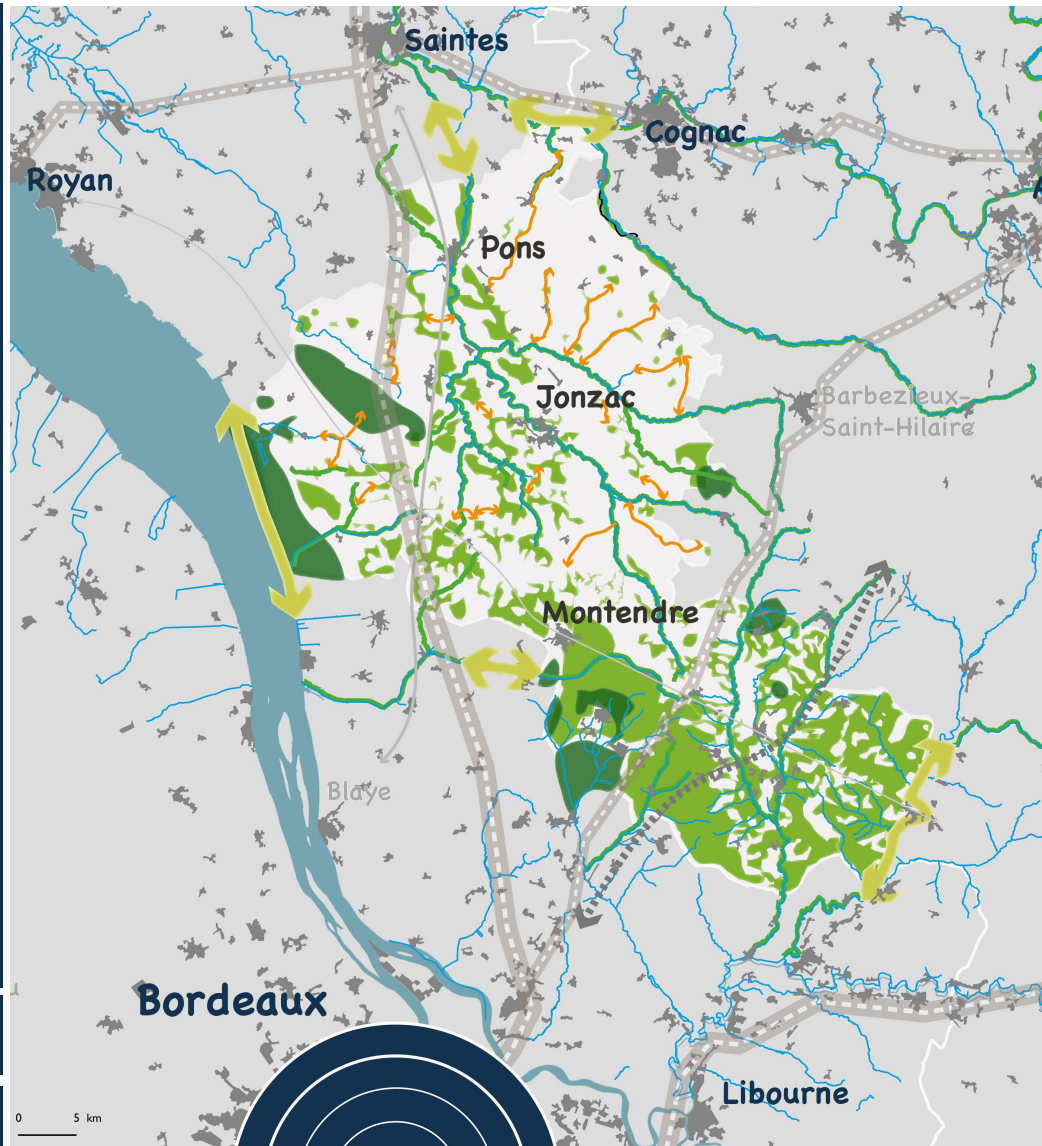
- Préserver les continuités écologiques en définissant la trame verte et bleue et les niveaux de sensibilité et protection appropriés.
- Veiller à une gestion intégrée des espaces à enjeux écologiques et les activités éco-responsables.
- Gérer durablement le littoral, espace emblématique du territoire.
- Assurer la préservation et la valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

## 3. Poursuivre les objectifs d'adaptation au changement climatique et les actions en faveur de la transition énergétique.




- Réduire la consommation énergétique tout en répondant aux besoins de la population et des activités, notamment en luttant contre la précarité.
- Poursuivre l'exploitation du potentiel énergétique du territoire.
  - Accroître son autonomie énergétique en se fixant un objectif de production d'énergies renouvelables de 50% de la consommation du territoire à horizon 2030.
  - Poursuivre son engagement en faveur d'un mixte énergétique
- Encourager une gestion intelligente de l'énergie.
- Accompagner les initiatives d'écologie industrielle et d'économie circulaire.

## 4. Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques et nuisances.



# Valoriser la qualité de vie du territoire par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement.




## Réservoirs

-  Espaces naturels remarquables  
- des milieux à protéger
-  Espaces naturels de gestion durable  
- différents usages à concilier
-  Cours d'eau principaux  
- des continuités latérales et longitudinales à maintenir

## Corridors

-  Corridors écologiques  
- des principes de liaisons à décliner
-  Grands corridors limitrophes  
- une responsabilité partagée avec les territoires voisins

## Principaux obstacles

-  Autoroutes
-  Autres routes
-  LGV
-  Urbanisation

*Cette carte tient lieu de schéma de principes à cette étape du PADD. La carte du DOO déclinera quant à elle ces principes en prescriptions.*



**Renforcer l'attractivité  
économique pour un territoire  
entreprenant et innovant**

# Renforcer l'attractivité économique pour un territoire entreprenant et innovant.



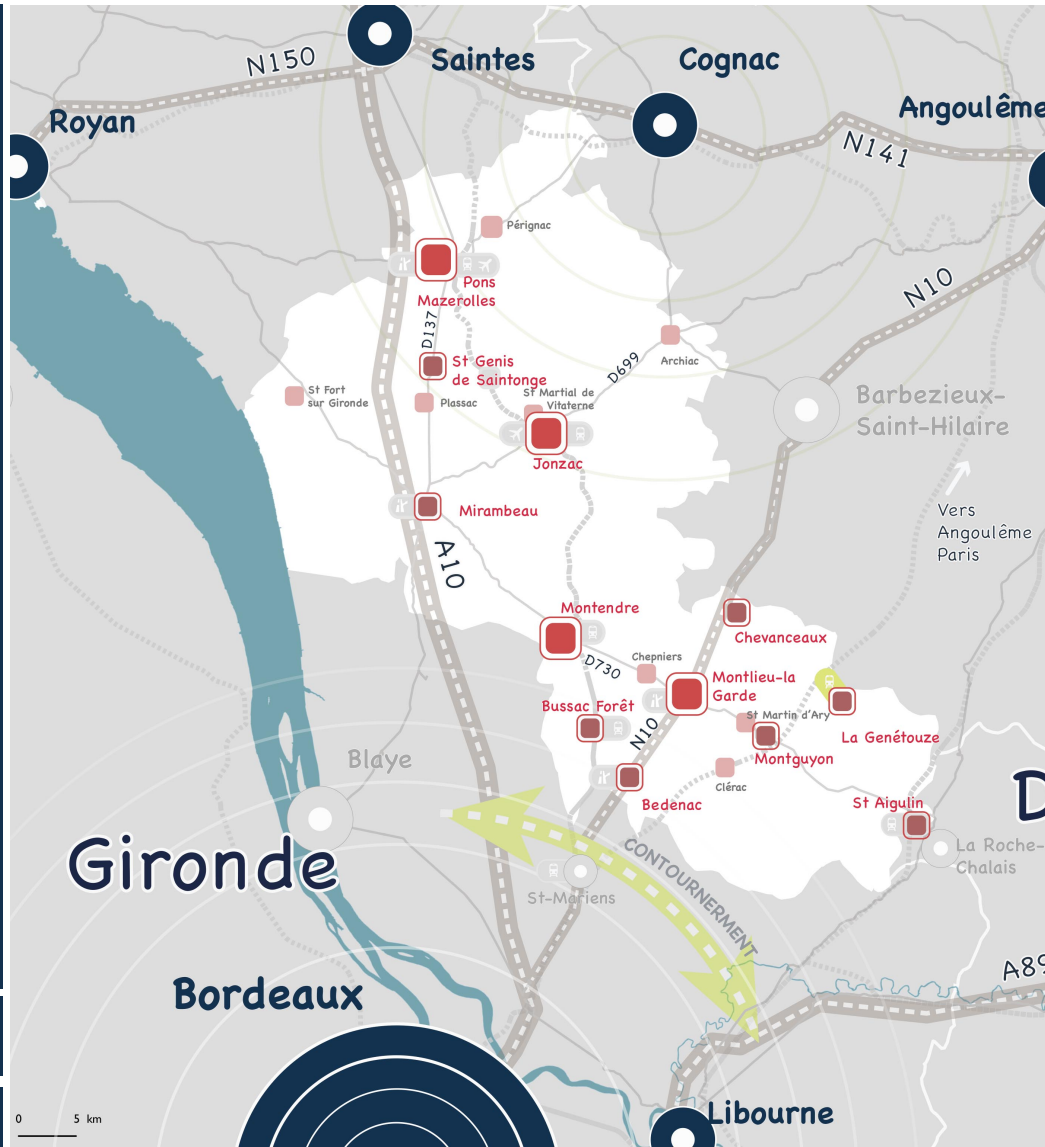
## 1. Organiser le développement économique

- S'appuyer sur les infrastructures de transport pour structurer le développement économique du territoire.
- Permettre la digitalisation de l'économie.
- Encourager la mutualisation et chercher à mettre en synergie les entreprises entre-elles.
- Veiller à la préservation des savoir-faire et un accès à la connaissance par la formation.




### L'armature économique :

- **Les pôles stratégiques de développement économique** : ils concentrent des activités économiques, à la fois au sein de zones d'activités et dans le tissu urbain, dont le rayonnement dépasse leur simple bassin de vie de part leur vocation ou leur typicité (touristique et thermale, diversification commerciale). De plus, leur rayonnement est renforcé par leur capacité à transformer les flux internes comme externes de par leur accessibilité renforcée (proximité d'un échangeur, d'un nœud routier, d'une gare, ou d'un aéroport...). Ils ont vocation à **renforcer leur rôle de locomotive du développement économique territorial.**
- **Les pôles d'irrigation** : ils se répartissent sur le territoire dans une **logique d'équilibre territorial et de renforcement de l'emploi local en complémentarité des pôles stratégiques.** Ils ont vocation à conforter leur rôle de relai économique. Pour cela, la question de l'accessibilité est primordiale.
- **Les pôles de proximité** : il s'agit de polarité locale assurant une offre de proximité, notamment pour l'artisanat. Ils ont vocation à être maintenu tout en assurant **la complémentarité avec les activités au sein du tissu urbain** tel que le petit commerce dans un objectif de redynamisation des centres et de maintien de la vitalité rurale.

# Renforcer l'attractivité économique pour un territoire entrepreneurial et innovant.



Renforcer l'armature économique pour une irrigation économique du territoire :

-  Pôle stratégique
-  Pôle d'irrigation
-  Pôle de proximité



Maillage routier

Maillage ferroviaire

Projets :

- Contournement de la métropole
- Gare du Neuviq

# Renforcer l'attractivité économique pour un territoire entreprenant et innovant.



## 2. Diversifier et renforcer la lisibilité des espaces économiques

- Adapter et qualifier les zones existantes.
- Développer une offre nouvelle répondant aux attentes des porteurs de projet.

## 3. Amplifier l'offre thermale et diversifier les activités éco-touristiques.

- **Amplifier la vocation thermale et la destination bien-être** en accueillant près de 25 000 curistes à horizon 10 ans.
- Capitaliser sur l'image liée aux bienfaits de **l'eau thermale de Jonzac®**.
- **Mettre en réseau les différents attracteurs touristiques en s'appuyant sur l'offre itinérante**, les nouvelles technologies et les innovations numériques pour offrir une « expérience » touristique unique.
- **Diversifier l'offre d'hébergements**
- Développer et structurer une offre de **tourisme d'affaires**

## 4. Soutenir les filières économiques existantes et émergentes.

- Pérenniser **la filière viticole et agricole**
- **Soutenir l'artisanat local et valoriser les initiatives d'innovation artisanale**
- Valoriser **la filière bois**
- Contribuer au foisonnement économique régional et à l'émergence de nouvelles filières.





**Renforcer l'attractivité  
résidentielle du territoire.**

# Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire



## 1. Accompagner les pratiques de mobilité à toutes les échelles.

- Offrir des **solutions de mobilité** pour les habitants à toutes les échelles.
- Concevoir une **politique de mobilité cohérente avec l'aménagement du territoire** et la stratégie de déploiement des activités économiques et de emplois.
- Accompagner le développement de **l'éco-mobilité**

## 2. Renforcer la lisibilité des espaces de vie et organiser la complémentarité des pôles.

- S'appuyer sur l'armature urbaine multipolaire pour garantir un équilibre territorial.
  - **Centralités principales : Pôle de Jonzac et pôles majeurs de Pons et de Montendre.** Ils ont vocation à structurer et équilibrer le territoire par une offre d'équipements et de services de niveau supérieur pour contribuer au rayonnement et à l'irrigation de l'offre sur l'ensemble du territoire.
  - **Centralités d'équilibre :** Les pôles d'équilibre ont vocation à structurer le territoire et à proposer plus localement une offre d'équipements et de service de proximité, accessibles rapidement à l'échelle des espaces de vie.
  - **Centralités relais :** Les pôles relais comme les pôles d'équilibre ont vocation à irriguer le territoire et offrir les équipements et les services nécessaires aux espaces de vie. Ils ont néanmoins la particularité d'être à l'articulation entre des espaces de vie interne et externe.
  - **Communes rurales relais :** Il s'agit des communes rurales dont l'offre locale (commerces et équipements de proximité, entreprises..) est présente et joue un rôle dans la vitalité du monde rural, notamment pour les communes ne disposant d'aucun service.
  - **Communes rurales :** Il s'agit des communes n'offrant pas ou peu d'équipements ou de services à la population.

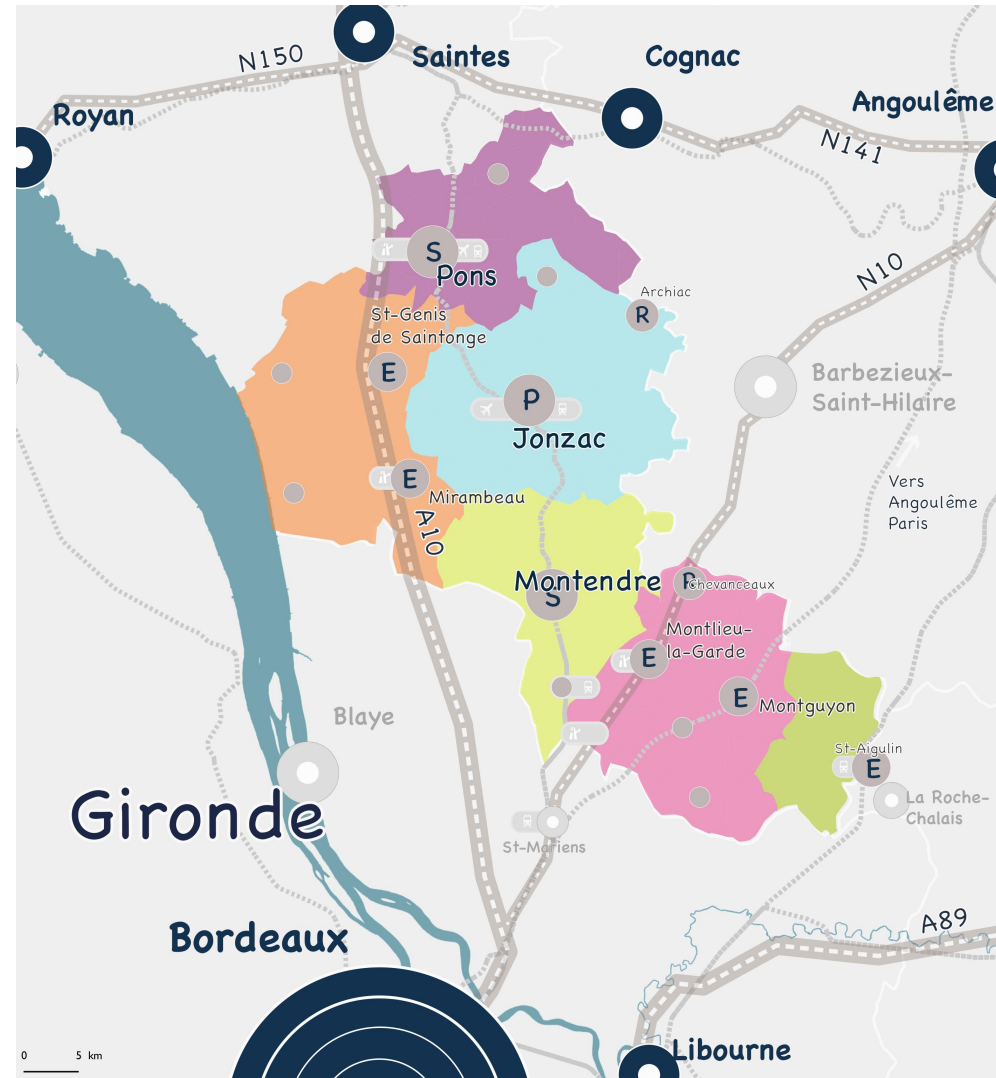
# Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire



Une armature multipolaire :

- P** Centralité principale  
Pôle de Jonzac
- S** Centralité secondaire  
Pôle de Pons  
Pôle de Montendre
- E** Centralité d'équilibre
- R** Centralité relais
- Commune rurale relais
- Autres communes

- Espace de vie de Jonzac**
  - Une influence du littoral et du Cognaçais
  - renforcée par l'activité touristique & thermique
  - sur l'axe La Rochelle-Saintes-Bordeaux
- Espace de vie de Pons**
  - Une influence du littoral et du Cognaçais
  - renforcée par une desserte optimale (A10, axe ferroviaire Saintes-Bordeaux)
- Espace de vie de Mirambeau, St-Genis de Saintonge**
  - Une attractivité des communes estuariennes
  - Une desserte optimale comme levier (A10)
- Espace de vie de Montendre**
  - Une attractivité résidentielle forte
  - renforcée par une desserte optimale (A10, axe ferroviaire Saintes-Bordeaux)
- Espace de vie de Montguyon**
  - Une attractivité résidentielle forte
  - Une organisation multipolaire articulée autour de la N10 et la D730 et l'axe LGV Paris-Angoulême-Bordeaux.
- Espace de vie de Saint-Aigulin**
  - Une attractivité résidentielle
  - entretenue par des relations étroites avec les territoires voisins
  - renforcée par son positionnement sur l'axe ferroviaire Angoulême-Bordeaux



# Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire



- Redynamiser les centres et les centres-bourgs en renforçant la mixité fonctionnelle et d'usages dans les centres
- Développer une offre culturelle, récréative, vivante et nomade.

## 3. Répondre aux besoins actuels et futurs des ménages en matière de logement.

- Répondre aux exigences plurielles des hommes et des femmes vivant sur le territoire par une typologie de logements variés
- Répondre aux enjeux de vieillissement de la population, aux attentes des jeunes ménages dans leurs parcours résidentiels, aux enjeux de mixité sociale, et d'accès aux logements pour les ménages modestes.
- Engager une politique volontariste de remobilisation du parc ancien et de rénovation urbaine.
- Améliorer la performance énergétique du parc ancien et encourager la construction durable
- Limiter la consommation d'espace à vocation résidentielle.

## 4. Amplifier l'offre de santé autour du centre hospitalier de Jonzac et des nouvelles perspectives offertes par la e-santé.

## 5. Accompagner les mutations du commerce d'aujourd'hui et de demain.





Merci de votre attention